

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 1er octobre 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018**

**2018 DEVE 146** Subvention (1.000 euros) à la Régie de quartier Saint Blaise Charonne pour son projet d'animations autour du développement durable dans le quartier des Portes du Vingtième.

**Mme Célia BLAUEL, rapporteure**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la Ville de Paris à l'association Régie de quartier Saint Blaise Charonne pour son projet d'animations autour du développement durable dans le quartier des Portes du Vingtième ;

Vu l'avis du Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement en date du 11 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'association Régie de quartier Saint Blaise Charonne dont le siège social est situé 88 rue de la Réunion 75020 Paris pour son projet d'animations autour du développement durable dans le quartier des Portes du Vingtième.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au domaine P711, chapitre 65, nature 65748, fonds 71000010 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2018.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**